

Bastia, u 2 di settembre di u 2022

CARTULARE DI STAMPA

Rientrata sculara 2022 – 2023 **Dossier de rentrée scolaire** *Veneri, u 2 di settembre di u 2022*

A l'occasion de la rentrée des classes, le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, s'est rendu aujourd'hui vendredi 2 septembre au collège de Moltifau à 8h15, pour y rencontrer les élèves, professeurs et personnels de l'établissement.

Antonia Luciani, Conseillère exécutive en charge de l'éducation et de la formation, était également présente au lycée Giocante de Casabianca à Bastia, aux côtés du Maire du Bastia Pierre Savelli et du Député Michel Castellani, à l'occasion de la rentrée des classes de seconde prévue à 9h.

Depuis son arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a fait de l'éducation l'une des priorités de son action.

Dans un contexte social et éducatif en constante évolution et fragilisé depuis la crise sanitaire, la détermination en faveur d'un enseignement de qualité, la lutte contre les inégalités sociales et l'apprentissage de la langue corse sont au centre des préoccupations de la Collectivité de Corse.

Le Président du Conseil exécutif a souhaité se rendre cette année au collège de Moltifau, un des plus petits établissements de Corse (120 élèves), situé au cœur du rural, notamment pour réaffirmer la volonté de la Collectivité de Corse de poursuivre et de renforcer sa politique en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne, et ce dans tous les domaines.

Ces visites du Conseil exécutif sont également l'occasion de faire un point de rentrée sur l'action de la Collectivité de Corse, qui exerce des responsabilités essentielles dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnelle

Ce dossier de presse vise à présenter de façon détaillée les éléments chiffrés relatifs à la l'action quotidienne de la Collectivité de Corse au service de la communauté éducative et les grands chantiers de l'année scolaire 2022-2023.

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE DE RENTREE

Rappel des compétences de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement secondaire (page.3)

- 1. Les bâtiments scolaires (page.4)**
 - 1.1 Les travaux de maintenance, d'aménagement et de mise en sécurité (page.5)**
 - 1.2 Les opérations en cours au titre du PPI 2018-2023 (page.6)**
 - 1.3 La mise en accessibilité des EPLE (page.10)**
 - 1.4 Le plan d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (page.10)**

- 2. L'aménagement numérique des établissements (page.12)**
 - 2.1 Les acquisitions de matériels (page.12)**
 - 2.2 Les infrastructures réseaux (page.13)**
 - 2.3 Les actions spécifiques liées au contexte sanitaire (page.13)**
 - 2.4 Une réorganisation des ressources humaines et une nouvelle gestion des équipements et des infrastructures (page.14)**

- 3. Le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire (page.15)**
 - 3.1 Garantir le caractère équitable de l'attribution des moyens financiers (page.15)**
 - 3.2 Garantir l'accès des élèves à la restauration et à l'hébergement (page.18)**
 - 3.3 Garantir le caractère équitable de l'attribution des moyens humains (personnels ATTEE) (page.20)**
 - 3.4 Garantir le fondement juridique de l'attribution des logements de fonction et du conventionnement (page.21)**
 - 3.5 La mise en œuvre de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, dite loi 3DS (page.21)**

- 4. L'équipement des établissements d'enseignement secondaire (page.22)**
 - 4.1 Le programme général d'équipement (page.22)**
 - 4.2 Le simulateur « salle des machines » du lycée maritime Jacques Faggianelli (page.24)**
 - 4.3 L'acquisition de capteurs CO₂ pour les collèges et les lycées de Corse (page.24)**
 - 4.4 L'entretien des établissements, la protection des agents et de l'environnement (page.25)**
 - 4.5 L'aide à l'investissement des établissements privés du second degré sous contrat d'association avec l'État (page.25)**
 - 4.6 Perspectives (page.25)**

- 5. Les politiques éducatives (page.27)**
 - 5.1 Une offre de formation en collège et en lycée enrichie à la rentrée 2022 (page.27)**
 - 5.2 Une réflexion d'ensemble élargie à la carte des formations professionnelles (page.28)**
 - 5.3 Un accompagnement éducatif renforcé afin de compenser les effets de la crise sanitaire (page.29)**

- 6. L'enseignement de la langue corse (page.31)**

6.1 Les principaux axes d'intervention de la collectivité (page.32)

6.2 Les grands dossiers à venir (page.34)

LES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La loi du 22 janvier 2002 a doté la Collectivité de Corse de très larges compétences en matière de formation initiale sous statut scolaire, dérogatoires par rapport au droit commun.

Ainsi la Collectivité de Corse :

- construit et entretient les 47 Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) c'est-à-dire les collèges et les lycées ainsi que l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) ;
- assure le fonctionnement et l'équipement de chaque établissement à travers une dotation financière et l'affectation de personnels techniques ;
- élabore les documents de planification scolaire, par exemple la sectorisation des établissements, elle définit et arrête également chaque année la structure pédagogique générale des EPLE en décidant des ouvertures et des fermetures de sections ou d'options ;
- organise et finance les transports scolaires ;
- initie et accompagne la mise en œuvre de politiques éducatives dans des domaines très variés tels que la culture scientifique, l'action culturelle, le numérique éducatif, la langue corse, l'orientation professionnelle...

Concernant plus précisément l'enseignement de langue corse, l'article L.4424-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'Assemblée adopte (...) un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la Collectivité territoriale de Corse et l'État ».

« Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants ».

1. LES BATIMENTS SCOLAIRES

En matière d'enseignement initial, la Collectivité de Corse est devenue propriétaire, par transfert de compétences, d'un important patrimoine bâti, composé aujourd'hui de **47 établissements du second degré**: collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, et établissements spécialisés.

La Collectivité de Corse met donc en œuvre les travaux immobiliers prévus par les lois de 1983, soit « la construction, l'extension, la rénovation et la maintenance » de ses établissements.

Depuis cette date, le patrimoine a largement été remis à niveau, y compris par la construction de nouveaux établissements, dont le dernier en date a été mis en service à la rentrée scolaire 2019 (collège du Stiletto d'une capacité de 800 élèves et disposant d'une cuisine centrale).

La Collectivité de Corse poursuit ainsi son effort d'amélioration et de renouvellement de l'appareil éducatif par :

- l'adaptation permanente aux capacités d'accueil, en fonction essentiellement de l'évolution démographique et de l'adaptation aux usages (demi-pension, internat) ;
- les aménagements nécessités par l'ouverture de nouvelles sections de formation ou les évolutions pédagogiques ;
- la construction ou la rénovation des équipements sportifs ;
- le suivi de l'évolution constante des technologies et des modes de fonctionnement (numérique, performances énergétiques...);
- la mise en conformité des infrastructures et des matériels, rendue nécessaire par l'arrivée de nouvelles normes (accessibilité, sécurité incendie, numérique, équipements de cuisine...);
- la maintenance et la réhabilitation des logements de fonction situés dans les établissements scolaires.

Il est important de rappeler que le 28 novembre 2018, l'Assemblée de Corse a adopté un Plan Pluriannuel d'Investissement dans les EPLE de Corse (PPI) pour la période 2018-2023 dont le cadrage financier prévoit une ouverture de crédits de paiements prévisionnelle d'un montant global de 78,89 M€ sur la période.

Les chiffres clés de l'année scolaire 2021-2022

**Surface bâtie patrimoine EPLE : 379 671 m²
dont 23 508 m² de logements de fonction**

Budget année scolaire 2021-2022 Infrastructures d'Enseignement

Investissement : 11,747 millions d'euros

Investissement opérations nouvelles bâtiments : 2,882 millions d'euros
Investissement entretien et maintenance bâtiments : 7,630 millions d'euros
Investissement aménagement numérique : 1,235 millions d'euros

Fonctionnement : 0,998 million d'euros

Nombre de marchés passés avec des prestataires : 800

Nombre de factures traitées : 1095

Taux de consommation des crédits de paiement (année 2021) : 97,73 %

1.1 LES TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN SÉCURITÉ

Outre les opérations d'aménagement, de rénovation et de construction, des travaux récurrents de maintenance, d'aménagement et de mise en sécurité ont été réalisés dans la plupart des EPLE durant l'année scolaire écoulée.

Pour mémoire, au cours de l'année budgétaire 2021, la quasi-intégralité (97,73%) des crédits de paiement votés ont été utilisés.

Concernant les crédits d'investissement, la répartition par programme est la suivante :

4121	Aménagement et construction bâtiments	6 519 898 €
4122	Maintenance générale du bâti	1 236 655 €
41220	Maintenance logements de fonction	297 246 €
4123	Mise en sécurité/Sûreté	262 910 €
4124	Numérique	1 235 525 €
4125	Performance énergétique	167 718 €
4126	Hygiène alimentaire	768 847 €
4127	Éducation physique et sportive	117 532 €
41270	Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse	142 994 €

En matière de maintenance et d'aménagement, les travaux réalisés ont concerné la plupart des établissements.

- ✓ Fin des aménagements liés à la crise sanitaire, débutés en juin 2020.
- ✓ Mises à niveau réglementaires, en particulier dans le domaine électrique, du chauffage, de la sécurité incendie et de la sûreté.
- ✓ Rénovations de menuiseries extérieures.
- ✓ Relamping (remplacement de luminaires par des dispositifs LED).
- ✓ Remplacement ou réparation de chaudières.
- ✓ Reprises d'étanchéité.
- ✓ Renouvellement de matériel de cuisine.
- ✓ Aménagements pédagogiques demandés par les établissements, en particulier dans les salles de TP, de SVT et d'informatique.
- ✓ Remplacements de portails et clôtures.
- ✓ Rénovation intérieures (sols, murs, plafonds, ...).
- ✓ Rénovation équipements et sols sportifs.
- ✓ Rénovation et extension infrastructures réseau numérique.
- ✓ Acquisition matériel numérique (ordinateur, tablettes, vidéoprojecteur, TNI, ...).
- ✓ Rénovation des logements de fonction, en particulier suite au changement d'occupant.

La Collectivité de Corse verse également aux établissements scolaires une subvention de maintenance corrective, sur la section fonctionnement, destinée à réaliser les petits travaux d'entretien.

Cette subvention a représenté un montant global pour 2022 de 599 000 €.

1.2 LES OPÉRATIONS EN COURS AU TITRE DU PPI 2018-2023

L'Agri Campus Corsica de Borgu

Construction d'un nouvel internat

L'établissement de Borgu-Marana est constitué d'un :

- lycée agricole ;
- centre de formation des apprentis ;
- centre de formation professionnelle et de promotion agricole.

Il accueille 200 élèves environ. Cet effectif est en constante évolution du fait de l'engouement suscité par les formations initiales proposées. Cette situation induit un déficit (prévisionnel) de 36 places pour ce qui est de l'hébergement. La construction d'un nouvel internat est de ce fait une mesure nécessaire.

Coût de l'opération : 1 600 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

- Travaux terminés ;
- Livraison à la rentrée 2022.

Le collège de Baleone à Sarrulà e Carcupinu

Extension pédagogique et construction du nouveau Pôle des Sciences

L'évolution des effectifs dans ce secteur géographique et la mise aux normes de l'établissement ont conduit à lancer une opération qui vise, entre autres, à supprimer les locaux provisoires d'enseignement installés il y a plusieurs années et ce au profit de nouveaux bâtiments fonctionnels et conformes aux normes actuelles en la matière.

Cette opération porte essentiellement sur :

- la création d'un pôle scientifique ;
- la suppression des salles actuelles préfabriquées (5) ;
- l'extension du réfectoire.

Coût de l'opération : 2 900 000 €

Maitre d'œuvre : Campana Architecte.

- Études en cours ;
- Consultation des entreprises prévue pour le 4^e trimestre 2022 ;
- Travaux période 2023/2025 ;
- Livraison prévue à la rentrée 2025.

Le collège Jean-Félix Orabona de Calvi

Construction du nouveau Pôle des Sciences

Le collège Jean-Félix Orabona à Calvi a été livré en 1995, depuis l'établissement a connu d'importantes variations d'effectifs. Ce collège de 400 places devrait accueillir à la prochaine rentrée 470 élèves, ce qui conduit à la création d'une extension, le pôle des sciences. Ce dernier accueillera deux salles supplémentaires adaptées aux pédagogies actuelles. L'agrandissement du préau est également programmé, ainsi que la mise en place de deux salles de cours en modulaires.

Coût de l'opération : 800 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

- Consultation des entreprises travaux en cours ;
- Travaux en 2023/2024 ;
- Livraison prévue à la rentrée 2024.

Le Lycée Professionnel et Maritime J. Faggianelli de Bastia

Concernant les locaux pédagogiques, deux opérations ont été initiées, qui devraient permettre d'atteindre les capacités attendues sur le site même du lycée.

- ✓ ***Réaménagement de l'internat en externat, création d'un espace simulateurs (navigation et machines).***

Coût de l'opération : 700 000 €

Maitre d'œuvre : Lucchini Architecte.

- Travaux achevés fin 2020.

✓ **Surélévation de l'actuel bâtiment atelier**

Modification du projet pour meilleure intégration dans le site, avec la démolition du bâtiment incendie.

Coût de l'opération : 5 500 000 €

Maitre d'œuvre : Lucchini Architecte.

- Dossier de consultation des entreprises en cours de finalisation.

✓ **Construction du Centre de Sécurité Maritime**

Coût de l'opération : 1 500 000 €

- Terrain d'assiette, sur le site de l'Arinella, mis à disposition par la Ville de Bastia.
- Consultation pour le marché de Conception/réalisation en cours.

La Cité Technique de Montesoru à Bastia

La construction du bâtiment Pôle des Sciences

Actuellement installées dans l'ancien bâtiment d'internat de la Cité Technique, ces salles spécialisées nécessitent de profonds aménagements pour être conformes aux évolutions pédagogiques.

Coût de l'opération : 4 712 000 €

Maitre d'œuvre : Gpt Lucchini / Filippi Architectes

Planning :

- Travaux terminés ;
- Mise en service rentrée 2022.

La sécurisation de l'accès principal du site

Coût de l'opération : 300 000 €

Maitre d'œuvre : Muriel Attolini

- Travaux en cours ;
- Livraison rentrée 2022.

Le lycée Professionnel Jules Antonini d'Aiacciu

Rénovation extension des ateliers

Par suite de la destruction des ateliers en sous-sol par l'inondation de juin 2020, il a été décidé de reconstruire ces ateliers en zone protégée, à proximité des ateliers existants. Dans l'attente de la réalisation de ce projet, les ateliers sont provisoirement hébergés dans l'ancien collège Padule.

- Études de programmation en cours.

Le lycée Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju

Réfection des plateaux sportifs

Coût de l'opération : 300 000 €

Maitre d'œuvre : BET Etudes PIC.

- Marchés notifiés en juin 2021 ;
- Opération annulée à la demande de l'établissement

Mise en place de deux salles de cours en bâtiment modulaire

Par suite de l'accroissement des effectifs en classe de seconde, deux salles de classes en bâtiment modulaire ont été installées courant de l'année 2021-2022.

La cité scolaire Pascal Paoli de Corti

Extension pédagogique

Suppression du bâtiment préfabriqué et de l'ancien bâtiment ateliers et création de nouveaux locaux pédagogiques.

Coût de l'opération : 1 000 000 €

- Études MOE en cours.

Réhabilitation des chambres dans le cadre de la création d'un Internat d'excellence

Réhabilitation de l'internat existant en créant des chambres de 3 internes, avec bloc sanitaire autonome. Ce nouvel espace permettra d'accueillir 81 lycéens sur 4 niveaux, soit 25 chambres triples et 2 chambres doubles accessibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Des espaces communs (salle d'étude, salle de détente) seront répartis sur les différents niveaux). La surface utile globale à réhabiliter est de 1.100 m².

La réalisation des travaux nécessite la mise en place d'un internat provisoire en bâtiments modulaires.

Coût de l'opération : 1 900 000 €

- Installation internat provisoire dernier trimestre 2022.
- Analyse offres travaux en cours.
- Travaux réhabilitation internat 2023.
- Livraison prévue : janvier 2024.

La cité scolaire Fesch d'Aiacciu

Mise en accessibilité PMR

Coût de l'opération : 700 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte.

- Marchés notifiés en juin 2021.
- Fin des travaux : octobre 2022.

Rénovation de la chaufferie

Coût de l'opération : 800 000 €

Maitre d'œuvre : Grossi Architecte / BE Sinetic

- Études MOE en cours.

Le collège de Campu Vallone de Biguglia

Extension pédagogique

Dans le cadre de la sectorisation du grand Bastia, la capacité d'accueil de cet établissement sera portée à 700 élèves. Aménagements réalisés par restructuration dans l'existant.

Coût de l'opération : 950 000 €

Maitre d'œuvre : ADP Architectes.

- Analyse offres travaux en cours.
- Travaux prévus dernier trimestre 2022.

Le Campus Agri U Rizzanese de Sartè

Construction d'un bâtiment de transformation charcuterie et fromage

Coût de l'opération : 2 400 000 €

Maitre d'œuvre : Silvy Architecte.

- Appel d'offres travaux en cours : nombreux lots infructueux
- Démarrage des travaux : début 2023 si relance appel d'offres fructueuse

1.3 LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES EPLE

Dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée, la Collectivité a approuvé en 2016 un plan de mise en œuvre sur 9 ans, basé sur des hypothèses réalistes en matière d'investissement.

Ce plan, d'un montant global de 8.5 M€, est décliné successivement dans les plus grands établissements scolaires, puis de manière équilibrée dans les différents territoires de Corse de manière à couvrir rapidement les besoins en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite.

- Les travaux ont été réalisés courant année scolaire 2022-2023 pour la Cité Scolaire Fesch.
- Les travaux sont en cours pour la Cité Technique de Montesoru et la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte : notification en juillet 2022. Durée prévisible : 1 an.
- Les études sont en cours pour le lycée Jean-Paul de Rocca-Serra et la Cité Scolaire Pascal Paoli, les travaux sont prévus pour 2023.
- Les marchés de maîtrise d'œuvre sont en cours pour les autres EPLE concernés par l'Ad'AP, les travaux se réaliseront entre 2023 et 2025.

1.4 LE PLAN D'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BATIMENTS

Le Conseil exécutif de Corse a souhaité lancer rapidement un plan ambitieux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments dont la Collectivité est propriétaire.

À ce titre, les établissements scolaires du second degré constituent, par leur superficie globale, un enjeu fondamental de la réussite de ce plan. Les coûts énergétiques représentent par ailleurs un poste de dépense très conséquent au sein du budget des établissements qu'il convient de réduire par une meilleure gestion et d'adapter par des choix plus écologiques. Les projets en cours sont les suivants.

Le lycée agricole U Rizzanese de Sartè

Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments externat
Mise en place d'une chaufferie biomasse.

Coût de l'opération : 1 M€.

Le lycée Giocante de Casabianca

Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments externat.
Mise en place d'une chaufferie biomasse.

Coût de l'opération : à déterminer suite à l'étude AMO en cours.

Le collège du Fiumorbu /Lycée de la Plaine

Remplacement de la chaudière biomasse et adaptation aux puissances.

Coût de l'opération : 300 000 €.

Livraison effectuée en janvier 2021.

Le LP Jules Antonini

Rénovation complète de la chaufferie (chaudière biomasse et secours gaz, eau chaude sanitaire).

Coût de l'opération : 600 000 €

Consultation des entreprises en cours (2 appels d'offres infructueux).

Travaux programmés en 2023.

Le lycée agricole de Borgu-Marana

Mise en place d'une chaudière biomasse.

Études en cours.

Le collège de Moltifau

Mise en place d'une chaudière biomasse.

Études en cours.

2. L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES ÉTABLISSEMENTS

Le numérique au des EPLE couvre aujourd'hui tous les domaines, tant pédagogiques qu'administratifs, et de communication. La crise sanitaire du printemps a confirmé l'importance des outils numériques et de la maîtrise de leur fonctionnement. La Collectivité de Corse entend accompagner cette transformation digitale au travers des 47 EPLE de Corse. Elle doit assurer la maintenance opérationnelle des infrastructures informatiques et notamment l'achat de matériels (logiciels compris) depuis 2013 et la loi « Peillon sur la Refondation de l'École ».

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse a soutenu les démarches initiées avec ses partenaires autour de la digitalisation notamment par l'achat de nouveaux matériels et le raccordement des EPLE au haut débit, en s'appuyant sur ses différentes ressources internes.

Pour répondre à cette problématique et dans un souci de cohérence et d'efficacité, la mission « aménagement numérique des EPLE » créée début 2020 a donc pour objectif de proposer une rationalisation de toutes les forces en présence à travers la création d'un futur service, puis de proposer une répartition des tâches à accomplir par le biais de conventions avec ses partenaires.

Cette mission a donc pour objectif à terme :

- d'inventorier et enregistrer les machines dans un outil dédié, de définir et rédiger des conventions avec les différents EPLE de Corse ;
- de gérer et superviser une plate-forme technique d'enregistrement et de traitement des demandes émanant des différents EPLE de Corse (équipe technique et/ou prestataire) ;
- de définir, concevoir et gérer les réseaux, les télécoms et leurs infrastructures ;
- de déployer et configurer des postes de travail, serveurs, copieurs...

Afin de mettre en place cette organisation, un travail prospectif a été engagé en mai 2020 avec l'assistance d'un consultant spécialisé. L'élaboration d'un Schéma d'Organisation du Numérique des EPLE à travers la mise en place d'une gestion de projet (comité de pilotage...) associant tous les partenaires apparaît indispensable pour la réussite de ce projet dont la construction définitive se déroulera au cours de l'année scolaire 2021-2022.

2.1 LES ACQUISITIONS DE MATÉRIEL

À titre indicatif, le parc informatique de tous les EPLE de Corse est évalué à près de 7500 machines (serveurs et ordinateurs), 300/400 imprimantes, 350 équipements réseau, 4000 tablettes

Au premier semestre 2022, 1 050 000 € de matériel a été commandé et installé dans les différents EPLE : remplacements de serveurs (notamment pour la partie filtrage des accès), remplacement ou dotation supplémentaire en ordinateurs de bureau, dotation en ordinateurs portables pour les chefs d'établissement, vidéoprojecteurs et tableaux numériques. Ces renouvellements se poursuivront afin d'anticiper les pannes et d'assurer

le fonctionnement stabilisé des systèmes d'information des établissements. Une réflexion globale concernant la sécurité des accès est engagée en collaboration avec l'académie de Corse. Une expérimentation a eu lieu dans un établissement (collège du Stiletto) avant une généralisation courant de l'année 2022-2023.

2.2 LES INFRASTRUCTURES RÉSEAUX

L'infrastructure réseau des établissements nécessite également d'être modernisée. 3 audits ont été réalisés sur 3 établissements critiques. Ces analyses se poursuivent et permettront de réinvestir ce secteur essentiel au bon fonctionnement du système d'information des EPLE.

12 établissements font l'objet actuellement d'opération de création/rénovation de locaux techniques numériques.

Le coût de l'ensemble de ces opérations est estimé à 1,6 millions d'euros.

2.3 LES ACTIONS SPÉCIFIQUES LIÉES AU CONTEXTE SANITAIRE

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance de l'enseignement à distance, mais aussi celle des outils numériques dont peuvent disposer les élèves à leur domicile, plus particulièrement les matériels de type tablettes ou ordinateurs portables, mais aussi les connexions internet. Si la majeure partie des élèves est correctement équipée, un nombre de foyers non négligeable ne possèdent pas ou incomplètement les outils leur permettant de bénéficier à domicile de l'indispensable continuité pédagogique imposée par le confinement. Face à cette véritable fracture numérique, la Collectivité de Corse a souhaité être réactive et permettre à tous les élèves de disposer de conditions d'enseignement identiques. Les différentes initiatives de la Collectivité de Corse ont été les suivantes.

- Répondre favorablement aux autorités académiques afin que les matériels disponibles puissent être répartis entre différents établissements en fonction des besoins identifiés.
- Autoriser les chefs d'établissement à mettre à disposition des familles les matériels nécessaires.
- Participer à la configuration des matériels si nécessaire à travers l'engagement des agents de l'équipe mobile informatique.
- Réaliser des commandes supplémentaires ou attribuer éventuellement des subventions dédiées aux EPLE qui en feront la demande.
- Mettre gratuitement à la disposition de chaque élève ne disposant pas de connexion à internet à leur domicile un dispositif leur permettant de se connecter au réseau.

Le besoin exprimé par les chefs d'établissement a été de 334 cartes SIM répartis de la façon suivante :

- 76 pour les EPLE du Pumonti,
- 158 pour les EPLE du Cismonti,
- 100 pour l'Università di Corti

Les boîtiers Airbox distribués au printemps 2020 (premier confinement) ont pu être réutilisés avec les nouvelles cartes SIM. Les abonnements ont été fournis par l'opérateur SFR, dans le cadre de la mutualisation du Marché de téléphonie mobile géré par la Direction du Digital et des Systèmes d'Information.

La livraison a été organisée, en collaboration avec les chefs d'établissement, la Collectivité et l'Académie :

- à Aiacciu pour le secteur d'Aiacciu et Grand Sud,
- à Corti pour le secteur de Bastia, la Plaine Orientale, la Balagne et le Cortenais.

Les 400 cartes SIM (334 distribués) ont été mises à disposition gratuitement, les abonnements 50 Go représentent coût global mensuel de 4 800 €, avec une durée d'engagement d'un an minimum. Les incertitudes concernant les scénarios retenus pour la mise en œuvre du protocole sanitaire lors de la rentrée scolaire pourraient nécessiter un prêt complémentaire d'abonnements.

Le coût global de ce dispositif est de 57 600 €.

S'agissant du réseau haut débit des EPLE mis à disposition des collèges et des lycées, le réseau s'avère bien dimensionné et très stable depuis le début du confinement. Nos équipes en assurent le suivi quotidiennement afin de prévenir toute difficulté.

Concernant l'Espace Numérique de Travail/LEIA, une cellule de crise chargée spécifiquement du maintien en conditions opérationnelles de l'ENT et de sa montée en charge (organisation de nombreux webinaires, suivi des serveurs et veille des connexions) a été mise en œuvre dans le cadre du PCA de notre Collectivité.

L'espace ENT de notre opérateur ITS LEARNING n'a pas connu de coupure franche. Toutefois, au début de la crise de 2020, les serveurs de l'ENT Corse (basés à OSLO) ont été saturés du fait de connexions simultanées dans les premiers jours de confinement. Ce phénomène a été jugulé par un meilleur cadencement de l'activité pédagogique, mais aussi par une mise à jour des serveurs dont la capacité a été augmentée. Il faut noter en la matière la bonne réactivité de notre prestataire.

À titre d'information, le premier jour du deuxième confinement, l'ENT a enregistré 80 000 connexions correspondant à seulement 4% des capacités des serveurs du prestataire ITS LEARNING.

2.4 UNE RÉORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET UNE NOUVELLE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES.

Pour assurer le maintien en conditions opérationnelles des réseaux et du parc informatique des EPLE, la Collectivité de Corse dispose d'une Équipe Mobile d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT) constituée de 13 personnes (dont 3 CDD).

Ils ont été dotés de véhicules spécialement dédiés à leur mission.

Ces agents sont mis à la disposition des 47 établissements. Ils sont répartis sur tout le territoire insulaire, mais localisés au sein d'un établissement

3. LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Collectivité de Corse dispose d'un bloc de compétences en matière d'éducation au terme de l'article L4424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ses attributions touchent à la fois au financement du fonctionnement des EPLE et des établissements privés, à la tarification et aux modalités de fonctionnement des services de restauration et d'hébergement, à l'implantation des postes d'agents techniques territoriaux, aux conventionnements et à l'attribution des logements de fonction.

Le budget primitif 2022 consacré au fonctionnement des EPLE et des établissements privés s'élève à 8 000 000 € en Autorisations d'Engagement et 8 000 000 € en Crédits de Paiement. Il est en augmentation de 3,8 % par rapport à 2021.

Dans ce contexte les objectifs sont les suivants.

3.1 GARANTIR LE CARACTÈRE ÉQUITABLE DE L'ATTRIBUTION DES MOYENS FINANCIERS

Les dotations globales de fonctionnement.

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement matériel et pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement et alloue chaque année une dotation globale de fonctionnement (DGF) visant à assurer la viabilisation, le maintien en sécurité, l'entretien et l'achat des fournitures et petits matériels pédagogiques.

Le montant des dotations globales de fonctionnement (DGF) calculées sur la base d'un barème voté en Assemblée de Corse s'élève pour l'année 2022 à 6 261 722 €.

Le choix a été fait pour l'année 2022 de suspendre la démarche d'écèlement des dotations engagée depuis 2008 par la Collectivité sur la base de leur niveau de leur fonds de roulement : la dotation de fonctionnement initiale était diminuée pour les EPLE disposant d'un fonds de roulement élevé.

En 2022, le montant total des réfections sur l'ensemble des EPLE aurait dû s'établir à 397 614 €.

Cependant au vu du contexte actuel très particulier, le fonctionnement des établissements a été bouleversé par la pandémie de la COVID 19 puis par la crise économique. Ces événements ont des conséquences sur le fonctionnement des EPLE, c'est pourquoi le maintien de l'écèlement des DGF, au regard de ce fonctionnement en mode dégradé dont la durée reste indéterminée puisque lié à ces crises pose question. C'est pourquoi il a été proposé de ne pas procéder à l'écèlement des DGF.

Les attributions de subventions complémentaires de fonctionnement.

Ainsi, au cours de ces trois années 2020, 2021 et 2022, très particulières du fait du contexte sanitaire, la Collectivité de Corse a proposé aux EPLE de les accompagner dans la mise en place du protocole sanitaire grâce à l'attribution de subventions exceptionnelles COVID de fonctionnement d'un montant total de 532 659 € en 2020 et de 231 949 € et 46 883 € pour le premier semestre 2022. Ceci dans le but de financer les dépenses supplémentaires spécifiquement liées aux mesures sanitaires. (43 établissements ont bénéficié de cette subvention exceptionnelle COVID-en 2020, 25 en 2021 et 8 pour 2022)

En fonction des demandes justifiées des EPLE, la Collectivité attribue des subventions complémentaires de fonctionnement ponctuelles au regard de difficultés particulières rencontrées par les EPLE pour un montant total de 595 450 € en 2020, 732 003 € en 2021 et 647 513 € pour le premier semestre 2022.

La collectivité a également, en raison de travaux impliquant la fermeture de l'internat, prévu une subvention d'un montant de 300 000 € pour le lycée professionnel maritime Jacques FAGGIANELLI afin de participer au relogement et au transport des internes.

Subventions complémentaires 2021 – 2022 (1^{er} semestre 2022) – Lycées

ÉTABLISSEMENT	VILLE	2021		2022	
		Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires	Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires
EREA	AIACCIU	2 000 €	30 000 €		45 500 €
Campus agri Corsica	SARTE			3 887 €	
Liceu di BALAGNA	LISULA		18 000 €		22 400 €
Liceu di FIUMORBU	I PRUNELLI DI FIUMORBU				2 500 €
Liceu FESCH	AIACCIU	5 000 €			
Liceu FINUSELLU	AIACCIU	9 000 €	40 000 €		78 000 €
Liceu Fred SCAMARONI	BASTIA				
Liceu Georges CLEMENCEAU	SARTE		62 100 €	1 559 €	8 430 €
Liceu GIOCANTE DE CASABIANCA	BASTIA	20 000 €	30 000 €		2 500 €
Liceu JEAN NICOLI	BASTIA	15 000 €			
Liceu JULES ANTONINI	AIACCIU	3 000 €	60 000 €		
Liceu LAETITIA BONAPARTE	AIACCIU				
Liceu marittimu JACQUES FAGGIANELLI	BASTIA	5 800 €	211 970 €		294 195 €
Liceu PASQUALE PAOLI	CORTI	16 306 €	17 000 €		
Liceu Jean Paul de ROCCA SERRA	PORTIVECHJU	10 000 €			
Liceu Paul VINCENSINI	BASTIA				

Subventions complémentaires 2021 – 2022 (1er semestre 2022) – Collèges

ÉTABLISSEMENT	VILLE	2021		2022	
		Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires	Individualisation des subventions Covid-19	Individualisation des subventions complémentaires
Cullegghju ARTHUR GIOVONI	AIACCIU	7 500 €	9 273 €		14 112 €
Campus Agri Corsica	SARTE	11 000 €			
Cullegghju BONIFAZIU	BONIFAZIU	5 000 €	5 000 €		
Cullegghju BOROSSIndividualisation	VICU	32782 €	11 000 €	17 264 €	20 796 €
Cullegghju di BALEONE	SARRULA E CARCUPINU	7 000 €			
Cullegghju di BIGUGLIA	BIGUGLIA	1 356 €			20 000 €
		9 000 €			
Cullegghju di MOLTIFAU	MOLTIFAU	2 855 €	17 000 €		
Cullegghju di MONTESORU	MONTESORU	10 000 €			
Cullegghju di PURTICHJU	PURTICHJU	3 200 €			
Cullegghju di STILETTU	AIACCIU		83 760 €	9 952 €	41 580 €
Cullegghju di U CAPU	LURI	4 500 €	15 000 €		15 000 €
Cullegghju du TARAVU	PITRETU	3 350 €	5 000 €		
Cullegghju FESCH	AIACCIU	5 000 €			
Cullegghju Pacal PAOLI	L'ISULA		16 000 €	182 €	2 500 €
Cullegghju GIRAUD	BASTIA				
Cullegghju HENRI TOMASI	A PENTA DI CASINCA	4 200 €	30000 €		30 000 €
Cullegghju de LUCCIANA	LUCCIANA		43 500 €		24 000 €
Cullegghju JACQUES DE ROCCA SERRA	LIVIA		8 000 €		11 500 €
Cullegghju Jean NICOLI	PRUPIA	5 000 €	5 000 €		4 500 €
Cullegghju ORABONA	CALVI				10 000 €
Cullegghju di FIUMORBU	I PRUNELLI DI FIUMORBU			2 009 €	
Cullegghju Maria de PERETTI	PORTIVECHJU			7 430 €	
Cullegghju Léon BOUJOT	PORTIVECHJU			4 600 €	
Cullegghju Maria GHJENTILE	SAB FIURENZU		11 400 €		
Cullegghju VINCIGUERRA	BASTIA	5 000 €	3 000 €		
TOTAL COLLÈGES et LYCÉES		251 949 €	732 003 €	46 883 €	647 513 €

Le financement des établissements privés et les forfaits d'externat

L'article L.442-9 du Code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de

l'enseignement public. La Collectivité de Corse est dans l'obligation de verser deux contributions.

La première contribution est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de fonctionnement matériel afférentes à l'externat des établissements de l'enseignement public.

La seconde, issue de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non-enseignants afférentes à l'externat des collèges et des lycées dans le public.

Par délibération n°2010/112AC en date du 27 juillet 2010, l'assemblée a approuvé les modalités d'attribution de ces deux forfaits.

À ce titre la Collectivité de Corse a versé aux établissements privés en 2022 la somme **de 519 866€**.

Le calcul des forfaits d'externat constitue un exercice techniquement complexe pour toutes les collectivités. Toute la difficulté réside dans le choix des dépenses de fonctionnement à intégrer dans l'assiette du forfait. Cet exercice nécessaire s'avère délicat dans la mesure où le cadre juridique est peu explicite. L'ancienneté de la délibération fixant les modalités d'attribution impose un nécessaire changement qui va être proposé à l'Assemblée de Corse de septembre.

Les actions de l'année 2022

- **Révision des modalités de calcul des moyens attribués aux établissements d'enseignement publics** applicables pour l'année 2023 et présentées en Assemblée de Corse de septembre 2022.
- **Révision des modalités de calcul des moyens attribués aux établissements privés** applicables pour l'année 2023 et présentées en Assemblée de Corse de septembre 2022.

3.2 GARANTIR L'ACCÈS DES ÉLÈVES À LA RESTAURATION ET À L'HÉBERGEMENT

Dans le cadre de ses compétences et missions en matière de restauration et d'hébergement, la Collectivité de Corse définit annuellement les modalités d'exploitation, les tarifs et les priorités de ces services dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). La Collectivité de Corse dispose donc dans ce domaine d'une compétence générale, (Article 82 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et décret n° 2006-753 du 29 juin 2006).

Afin de garantir la réduction des inégalités de tarifs constatés sur le territoire, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une logique d'harmonisation progressive des tarifs pratiqués pour les élèves.

L'objectif est maintenant de fixer un tarif unifié sur l'ensemble du territoire en prenant en compte l'intégration de l'achat de produits locaux ou bio.

Compte tenu du contexte économique actuel, il a été décidé **de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2022.**

La Collectivité de Corse a pour ambition de développer pour l'ensemble des EPLE du territoire l'approvisionnement des restaurants scolaires en circuits courts et locaux. Pour atteindre cet objectif, une étude qualitative des repas devra être engagée qui permettra également de dégager le coût réel « assiette » indépendamment du coût « repas ». Une cartographie de la réalité territoriale pourra ainsi être dégagée.

Un nouveau cadrage budgétaire abondant le poste achat de denrée pourrait constituer une première étape de mise en place de ce projet.

La Collectivité de Corse accompagnera dans ce cas les familles pour compenser un éventuel surcoût lié à l'achat de produits locaux ou bio en développant **un dispositif d'aide sociale territoriale.**

Pour la troisième année continuité du projet « **Da l'ortu à u piattu** », vers un système alimentaire durable au sein d'un territoire pour approvisionner la restauration collective » projet porté par le CAMPUS CORSIC'AGRI BORGIO MARANA. Les cantines des collèges de Biguglia et de Lucciana y participeront également.

Ce projet à vocation pédagogique est un projet dit « pilote ». Il doit permettre de construire une véritable démarche globale et cohérente favorisant les circuits courts et la lutte contre le gaspillage, associant les agriculteurs et les filières à la démarche.

Cette étude expérimentale à vocation pédagogique sera vouée à être développée sur une plus large échelle territoriale.

Les perspectives

- **Créer** une aide sociale territoriale de restauration et d'hébergement.
- **Écrire** un règlement territorial de la restauration et de l'hébergement.
- **Établir** une tarification de restauration et d'hébergement unique découlant d'une politique territoriale englobant également les problématiques d'approvisionnement, de gaspillage alimentaire et de circuits courts.
- **Redéfinir** les modalités d'exploitation des services de restauration et d'hébergement.

La Mission Qualité Restauration des EPLE

Pour rappel, la « Mission Qualité Restauration des EPLE » est axée sur la qualité, l'hygiène et la sécurité alimentaires dans les structures de restauration collective des 47 collèges et lycées de Corse gérés par la Collectivité. Les missions principales sont les suivantes.

- Organisation de la qualité alimentaire : démarche qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, aide à la rédaction et la mise en œuvre du « Plan de Maîtrise Sanitaire » (PMS).
- Mise en œuvre des procédures d'évaluation : rédaction des comptes rendus de visite,

diffusion des mesures correctives préconisées auprès de tous les services concernés au sein de la Collectivité (fonctionnement des EPLE, équipement des EPLE, bâtiments scolaires, gestion RH des ATT, laboratoires d'analyse, ...) et en relation avec les services vétérinaires de la DDCSPP, bilan des mesures mises en œuvre.

- Conseil sur le choix d'une organisation : étudier les composantes d'une organisation et établir un diagnostic, proposer des solutions et les conditions de leur réalisation (mutualisation, spécialisation, équipements, qualification des personnels, ...).
- Communication sur la démarche qualité : mise en place et animation d'ateliers, réunions avec les différents partenaires, conception et développement des supports de communication.
- Veille juridique concernant les règles d'hygiène et sécurité alimentaires : développer et entretenir des réseaux d'information professionnelle et tenir compte des évolutions techniques et réglementaires.
- Formation du personnel de restauration en collaboration avec les services de formation et de gestion RH des ATT : évaluer les besoins et proposer des actions spécifiques, animer et/ou évaluer des actions de formation.
- Conseil sur l'ingénierie des unités de restauration en collaboration avec le service Equipement des EPLE et la direction des infrastructures d'enseignement (projet de restructuration, de réagencement des unités de restauration, équipements à acquérir...).

De manière générale la visite peut intervenir à la demande de l'établissement ou tout simplement être organisée par la « Mission qualité restauration des EPLE » dans le cadre de son planning hebdomadaire de suivi.

La mission Qualité a ainsi visité, en 2021/2022, tous les établissements collèges et lycées de Corse

3.3 GARANTIR LE CARACTÈRE ÉQUITABLE DE L'ATTRIBUTION DES MOYENS HUMAINS (PERSONNELS ATTEE)

La loi du 13 août 2004 a transféré les missions d'accueil, de restauration d'hébergement, d'entretien général et technique des EPLE à la Collectivité de Corse qui, en vertu de cette disposition, alloue aux EPLE les moyens humains leur permettant de fonctionner.

À la rentrée 2021, 523 postes d'agents de la Collectivité de Corse étaient répartis sur les 46 EPLE. Ces agents exercent, des missions d'accueil, de restauration, de nettoyage et d'entretien général et technique dans les EPLE. Pour la rentrée 2022, 13 postes ont été créés portant le nombre des ATT à 538.

Pour rappel, la Collectivité de Corse a créé :

- 7 postes en 2018 ;
- 14 postes en 2019 qui a été une année très particulière avec deux événements majeurs : l'ouverture du nouveau collège du Stilettu et la nouvelle sectorisation ;
- 9 postes en 2020.
- 13 postes en 2022.

Sur le site de l'ancien collège des Padule qui continue à accueillir à la rentrée 2021 plusieurs sections du lycée Jules Antonini sinistré lors de l'épisode orageux de juin 2020, le besoin occasionnel a été reconduit pour y exercer les fonctions d'accueil pendant la durée des travaux.

Les perspectives

- Réviser les modalités d'attribution des moyens humains (ATT) aux EPLE dans les domaines de l'accueil, la restauration, l'entretien. Cette révision est subordonnée à la révision des données de surfaces des EPLE qui ne sont pas fiabilisées à ce jour.

3.4 GARANTIR LE FONDEMENT JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION ET DU CONVENTIONNEMENT

En application de la loi de Décentralisation du 22 juillet 1983, le décret n°86-428 du 14 mars 1986, la Collectivité de Corse assure la gestion domaniale des 243 logements des EPLE.

En effet, les EPLE sont généralement pourvus d'un parc de logements qui peuvent être attribués à certaines catégories de personnels et selon plusieurs types de concession.

Ces catégories de personnels concernées ainsi que les types de concessions et les modalités d'attribution sont fixées par les textes et par les délibérations de la Collectivité de Corse.

Sur le plan de la procédure, les logements sont concédés par une décision du Président du Conseil Exécutif de Corse aux personnels qui occupent les emplois dont la liste est arrêtée pour chaque EPLE par une délibération de la Collectivité de Corse prise sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement.

Les perspectives

Présentation d'un rapport devant l'Assemblée de Corse qui permettra :

- de fixer les conditions d'attribution des logements au regard des différents régimes juridiques d'occupation ;
- d'affecter les logements selon les fonctions exercées ;
- de définir et distinguer les régimes applicables aux personnels d'État et de la Collectivité de Corse ;
- de définir les contreparties imposées aux bénéficiaires des concessions de logement ;
- de réécrire les conventions.

Pour information, depuis le début de l'année 2022, plus de 250.000 € de crédits de paiement ont été investis dans le cadre de la rénovation des logements de fonction.

3.5 LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 21 FÉVRIER 2022 RELATIVE À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION ET LA DÉCONCENTRATION DITE LOI 3DS

En instaurant une relation directe entre la collectivité de rattachement de l'établissement et l'adjoint gestionnaire, la loi 3DS vient compléter le cadre juridique existant, et ce, « *afin d'assurer une meilleure articulation entre les établissements et les collectivités territoriales* ».

Dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales et de l'autonomie des établissements d'enseignement secondaires, l'année scolaire 2022-2023 verra donc la

mise en application de la loi. Cette dernière prévoit notamment que les conditions d'exercice de l'autorité fonctionnelle fassent l'objet de dispositions dans le cadre conventionnement bilatéral conclue entre l'EPLÉ et la collectivité de rattachement prévue à l'article L. 421-23 du Code de l'éducation. Cette démarche conventionnelle s'appuie sur une longue expérience de travail en commun qui unit les EPLÉ et les collectivités de rattachement depuis les premières lois de décentralisation.

4. L'ÉQUIPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Collectivité de Corse s'engage à travers la mise à disposition de biens d'équipements généraux, techniques, scientifiques et pédagogiques, à offrir à tous les élèves, à tous ses agents ainsi qu'à la communauté éducative les conditions de travail optimales. L'élaboration du programme d'équipement des EPLÉ est guidée prioritairement par la volonté de veiller à la conformité des équipements aux normes de sécurité et de remplacer les matériels vétustes ou non conformes ou devenus dangereux

Le programme d'équipement proposé pour les EPLÉ, est marqué par la poursuite de trois objectifs forts dans le contexte éducatif actuel.

Objectif 1. Prendre en compte la spécificité des établissements tout en assurant l'égalité de traitement des élèves sur le territoire.

Objectif 2. Assurer les conditions de travail de la communauté éducative et des élèves grâce à la qualité de l'accueil et au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Objectif 3. Répondre aux besoins d'équipements pour la mise en œuvre de projets d'établissements validés par les chefs d'établissements.

2 200 000 € d'AP et 1 800 000 € de CP en investissement et 100 000 € d'AE et 400 000 € de CP en fonctionnement ont été votés au budget primitif 2022.

4.1 LE PROGRAMME GÉNÉRAL D'ÉQUIPEMENT

Les équipements destinés à assurer un accueil de qualité pour les élèves et la communauté éducative dans les établissements permettent l'acquisition nouvelle ou le renouvellement des mobiliers, des matériels d'entretien, de restauration et d'hébergement dans le respect des normes en vigueur. Ces équipements répondent à l'objectif permanent d'amélioration de la qualité des repas, du service rendu aux usagers des EPLÉ, des réfectoires et des internats ainsi que des conditions de travail des agents de la Collectivité. Pour les équipements de cuisine, des demandes complémentaires peuvent être satisfaites au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH) en tenant compte des priorités exprimées par les établissements, des crédits disponibles, et de la nature urgente du besoin (panne, casse, ...).

Les biens d'équipements pédagogiques, en filière générale et technologique comme en filière professionnelle, doivent répondre aux renouvellements et nouvelles acquisitions au regard des réformes et des référentiels réguliers.

Le coût global de ce dispositif s'élève à 975 000 €, selon la répartition suivante :

Effectif Elèves (rentrée 2021)	21 899 €
Subventions PPE 2022	975 900 €
Coût moyen par élève	45 €

N° EPLE	N° RNE	Nom EPLE	Ville	Subvention
01	6200010S	Cullegghju FESCH	AIACCIU	2 970 €
03	6200006M	Cullegghju ARTHUR GIOVONI	AIACCIU	4 020 €
04	6200084X	Cullegghju di U STILETTU	AIACCIU	12 870 €
05	6200191N	Cullegghju di BALEONE	SARRULA E CARCUPINU	8 360 €
06	6200080T	Cullegghju di PURTICHJU	GROSSETU PRUGNA	4 230 €
07	6200048H	Cullegghju CAMILLE BORROSSI	VICU	24 260 €
08	6200045E	Cullegghju di u TARAVU	PITRETU STA MARIA SICCHE	2 510 €
09	6200041A	Cullegghju JEAN NICOLI	PRUPIA	5 730 €
10	6200026J	Cullegghju JACQUES DE ROCCA SERRA	LIVIA	15 860 €
11	6200055R	Cullegghju GEORGES CLEMENCEAU	SARTE	13 210 €
12	6200040Z	Cullegghju LEON BOUJOT	PORTIVECHJU	37 040 €
13	6200697N	Cullegghju MARIA DE PERETTI	PORTIVECHJU	31 330 €
14	6200015X	Cullegghju di BUNIFAZIU	BUNIFAZIU	12 370 €
15	7200624R	Cullegghju SIMON VINCIGUERRA	BASTIA	15 260 €
16	7200612C	Cullegghju GIRAUD	BASTIA	8 480 €
17	7200012A	Cullegghju ST JOSEPH	BASTIA	3 990 €
18	7200013B	Cullegghju di MONTESORU	MONTESORU	14 530 €
19	7200727C	Cullegghju CAMPU VALLONE	BIGUGLIA	20 500 €
20	7200053V	Cullegghju di LUCCIANA-MARIANA	LUCCIANA	1 400 €
21	7200027S	Cullegghju di U CAPU	LURI	2 160 €
22	7200044K	Cullegghju MARIA GHJENTILE	SAN FIURENZU	5 290 €
23	7200025P	Cullegghju PASQUALE PAOLI LISULA	LISULA	6 650 €
24	7200017F	Cullegghju JEAN FELIX ORABONA	CALVI	4 380 €
25	7200028T	Cullegghju di MOLTIFAU	MOLTIFAU	6 440 €
26	7200160L	Cullegghju HENRI TOMASI	A PENTA DI CASINCA	25 620 €
27	7200020J	Cullegghju PHILIPPE PESCETTI	CERVIONI	9 860 €
28	7200004S	Cullegghju PASQUALE PAOLI CORTI	CORTI	11 830 €
29	7200086F	Cullegghju di A PIANA DI FIUM'ORBU	I PRUNELLI DI FIUMORBU	25 440 €
31	6200001G	Liceu FESCH	AIACCIU	34 130 €
32	6200002H	Liceu LAETITIA BONAPARTE	AIACCIU	86 630 €
33	6200004K	Liceu FINUSELLU	AIACCIU	27 790 €

34	6200003J	Liceu JULES ANTONINI	AIACCIU	152 820 €
35	6200043C	Liceu GEORGES CLEMENCEAU	SARTE	17 300 €
36	6200063Z	Liceu JEAN-PAUL DE ROCCA SERRA	PORTIVECHJU	21 690 €
37	7200009X	Liceu GIOCANTE DE CASABIANCA	BASTIA	71 360 €
38	7200583W	Liceu PAUL VINCENSINI	BASTIA	48 630 €
39	7200011Z	Liceu FRED SCAMARONI	BASTIA	25 050 €
40	7200093N	Liceu JEAN NICOLI	BASTIA	22 710 €
41	7200123W	Liceu di BALAGNA	LISULA	36 110 €
42	7200021K	Liceu PASQUALE PAOLI	CORTI	9 280 €
43	7200719U	Liceu di A PIANA DI FIUM'ORBU	I PRUNELLI DI FIUMORBU	14 300 €
44	6200183E	Campus AGRI'CORSIKA U RIZZANESI	SARTE	52 480 €
45	7200599N	Campus CORSIC'AGRI BORGU-MARANA	BORGU	2 580 €
46	7209007C	Liceu marittimu JACQUES FAGGIANELLI	BASTIA	16 450 €

Certaines demandes nécessitent un programme supplémentaire et ce à différents titres :

- l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité ;
- les travaux d'aménagement ou de restructuration des bâtiments d'enseignement ;
- la création ou rénovation de sections d'enseignement.

Les coûts liés aux dépenses supplémentaires feront l'objet d'une instruction à l'occasion du vote du budget supplémentaire.

4.2 LE SIMULATEUR « SALLE DES MACHINES » DU LICEU MARITTIMU JACQUES FAGGIANELLI

Un marché a été lancé en début d'année 2021 pour l'acquisition d'un simulateur machines répondant aux référentiels d'enseignement. L'installation est en cours et le dispositif sera totalement opérationnel pour l'année scolaire 2022-2023. Ces investissements répondent aux derniers référentiels et offrent aux élèves la meilleure formation maritime en adéquation avec les attentes des professionnels, au plan local, national, voire international.

Autres objectifs, remplir les exigences de cours et formations dispensées dans le LPMA en CAP, BEP, BAC PRO et formation continue, mais aussi des cursus supérieurs comme les BTS et diplômes supérieurs pour lesquels l'ouverture est effective pour la rentrée scolaire.

Le coût global de ce dispositif est évalué à 500 000 €.

4.3 L'ACQUISITION DE CAPTEURS CO2 POUR LES COLLÈGES ET LYCÉES DE CORSE

Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public et notamment les établissements d'enseignement du second degré, dispose que « Les propriétaires [...] sont tenus de faire procéder, à leurs frais, à une surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux de leur établissement. » et que « Cette surveillance est renouvelée tous les sept ans. »

La crise sanitaire ayant mis en évidence l'importance des gestes barrières au sein de la population pour se protéger et protéger les autres contre le risque de contamination par la COVID-19, Madame la Conseillère exécutive en charge de l'éducation s'est adressée à l'ensemble des chefs d'établissement pour les assurer du soutien financier de la Collectivité de Corse afin de renforcer le dispositif d'analyse de la qualité de l'air

Les Collèges et lycées ont été sollicités par les services de la Collectivité de Corse aux fins d'acquisition du matériel adéquat, en fonction de la configuration des locaux, propre à chaque établissement et de transmission des éléments financiers permettant de calculer, pour chaque EPLE, le montant de la une subvention compensatoire des dépenses réelles engagées pour l'acquisition de capteurs de CO2.

46 établissements d'enseignement secondaire, publics et privés, ont demandé un soutien financier pour l'acquisition de plus de 600 capteurs dans l'ensemble des collèges et lycées.

Le coût global de ce dispositif s'élève à 85 000 €.

4.4 L'ENTRETIEN DES ÉTABLISSEMENTS, LA PROTECTION DES AGENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

La Collectivité de Corse s'engage pleinement dans la protection de l'environnement tout en préservant la santé de ses agents et, à ce titre, a décidé de procéder à une évaluation de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation mise en œuvre au Cullegghju di u Stiletu depuis son ouverture.

Les vertus annoncées concernent aussi bien des considérations environnementales (réduction de la consommation d'eau et des rejets dans l'environnement) que sanitaires (prévention des troubles musculosquelettiques et diminution de l'exposition des personnels aux produits chimiques).

Le coût de cet audit s'élève à près de 2 500 € et permettra, grâce à une évaluation comparative avec des établissements utilisant la méthode « classique », de programmer la mise en œuvre de nouvelles conditions et techniques de travail répondant aux critères de développement durable dans le respect de ces trois dimensions, sociale, économique et environnementale.

4.5 L'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DU SECOND DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

La Collectivité de Corse s'engage auprès de tous les partenaires en faveur de l'éducation et particulièrement de l'enseignement secondaire auprès des établissements publics locaux dont elle a la charge mais aussi des établissements privés d'enseignement du second degré de son territoire afin de favoriser l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des collégiens et lycéens.

Un soutien financier peut être apporté aux établissements privés pour la réalisation de travaux et l'acquisition d'équipements, dans le respect des obligations réglementaires et législatives en vigueur et notamment les articles L151-4 et L442-7 du code de l'éducation

qui prévoient que le financement public ne dépasse pas le dixième des dépenses annuelles de l'établissement et la signature d'une convention entre les parties.

Le coût global de ce dispositif s'élève à 96 000 €.

4.6 PERSPECTIVES

Les principaux axes de travail pour l'année scolaire 2022-2023 pourraient être les suivants :

- Expérimentation au sein d'EPLÉ engagés dans une démarche de développement durable de gestion des déchets et des espaces verts (jardins potagers ou végétaux): collecte, traitement et valorisation des biodéchets sous forme de ressources utilisables grâce à un procédé et une organisation innovants : transformation accélérée des déchets de cuisine et de table des cantines scolaires et réutilisation de l'amendement sur site, l'objectif étant d'atteindre le « zéro déchet alimentaire » et l'utilisation de l'engrais produit en circuit fermé : production et utilisation au sein de l'EPLÉ sur un cycle complet inférieur à 2 mois.
- Audit et amélioration du parc automobile et étude de faisabilité concernant les véhicules électriques.
- Généralisation de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation.
- Généralisation de la gestion pluriannuelle d'équipement des établissements pénitentiaires et des établissements privés pour l'enseignement secondaire.
- Rationalisation des moyens financiers par la mise en œuvre d'une politique d'achat optimale des équipements mobiliers et pédagogiques des EPLÉ.
- Création d'une base de données de l'inventaire des EPLÉ.
- Modernisation des relations avec les EPLÉ à travers le déploiement d'un applicatif informatique permettant la remontée des besoins et la gestion des projets pluriannuels.

5. LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

Au regard des compétences exercées par la Collectivité de Corse, les actions prioritaires se déclinent en 5 axes :

- L'offre de formation en collège et en lycée ;
- Une réflexion d'ensemble élargie à la carte des formations professionnelles ;
- L'accompagnement éducatif ;
- Le projet d'implantation d'un nouvel établissement ;
- La langue corse.

Le budget 2022 est constitué de 1 200 000 € en Autorisations d'engagement et de 900 000 € en crédits de paiement.

5.1 UNE OFFRE DE FORMATION EN COLLÈGE ET EN LYCÉE ENRICHIE À LA RENTRÉE 2022

L'évolution de la structure pédagogique des établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées) résulte :

- des demandes des établissements (suites de scolarité et créations de nouvelles sections) ;
- des évolutions règlementaires (réforme du lycée et rennovations de diplômes).
- de la politique volontariste de la Collectivité de mieux répondre aux attentes des territoires.

Aussi, pour cette rentrée 2022, la modification de la structure pédagogique se traduit par les mesures ci-après, et ce conformément à la délibération n° 22/001 AC de l'Assemblée de Corse du 27 janvier 2022.

➤ En matière de poursuites de scolarité

- Au Cullegiu di San Fiurentu - Maria Ghjentile (Saint Florent) : ouverture d'une classe de 3^{ème} CLEDD (Langues d'Europe et Education au Développement Durable).
- Au Cullegiu GIRAUD - Bastia : ouverture d'une classe de 5^{ème} CHAT (Classe à Horaires Aménagés Théâtre).

- Au Cullegiu di Lucciana : ouverture d'une classe de 3^{ème} section sportive scolaire futsal et football féminin.
- Au Cullegiu di Sartè : ouverture de la classe de 4^{ème} SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté).
- À l'EREA Aiacciu : ouverture de la classe de 2^{nde} année de CAP jardinier paysagiste.
- Au Cullegiu Henri TOMASI - Penta di Casinca : ouverture d'une classe de 3^{ème} section sportive scolaire football.
- Au Liceu Prufizionale Finosellu : ouverture temporaire de l'option A « à domicile » en classe de TERMINALE PRO pour le BAC PRO ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne).

➤ **En matière d'ouvertures de sections**

A/ Les créations de sections nouvelles en collège

- Au collège GIRAUD - Bastia : création d'une section bilingue de continuité anglais-italien en classe de 6^{ème}.

B/ Les créations de sections nouvelles en lycées et lycées professionnels

- Au Liceu Prufizionale Finosello : Ouverture d'un CAP AEPE « Accompagnement Educatif Petite Enfance » ;
- Au Liceu di Purtivechju : Ouverture d'une unité professionnelle facultative secteur sportif en relation avec les unités capitalisables 1 et 2 du BPJEPS pour le bac professionnel AGORA (Assistance à la Gestion des Organisation et de leurs Activités) ;
- Au Liceu di Purtivechju : Ouverture d'une classe de seconde professionnelle métiers de la relation client ;
- Au Liceu privatu Saint Paul : Ouverture de l'Option musique en classe de 2^{nde} générale ;
- LPMA di Bastia (Lycée Maritime et Aquacole de Bastia) : différé d'ouverture du BTS PGEM (Pêche et Gestion de l'Environnement Marin) à la rentrée de septembre 2022 ;
- Campus Agri'Corsica u Rizzanese : Ouverture d'une section sportive « plongée sous-marine & apnée » ;

C/ Modifications à venir prochainement

Certaines propositions n'ayant pu figurer dans la délibération n° 22/001 AC du 27 janvier 2022 mais concernant néanmoins la rentrée 2022, doivent encore être approuvées par l'Assemblée de Corse.

- Campus Corsic'Agri Borgo Marana(LPA Borgo) : ouverture d'un 2^{ème} domaine technologique TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE pour les classes de première et terminale du bac technologique STAV (SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT).

- Campus Agri’Corsica u Rizzanese (LEGTA Sartène) : différé d’ouverture à la rentrée 2023, au lieu de la rentrée 2022, d’une classe de seconde professionnelle agroéquipement.

5.2 UNE RÉFLEXION D’ENSEMBLE ÉLARGIE À LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a démontré l’urgence d’anticiper les mutations économiques. Dans le cadre de la réflexion menée lors de l’élaboration du plan de relance « Salvezza et Rilanciu » de la Collectivité de Corse, plusieurs filières stratégiques ont été identifiées comme le numérique, la transition écologique, le sanitaire et social, le tourisme ou l’agriculture et les industries agroalimentaires.

Afin de mieux identifier les besoins en formation correspondant à ces secteurs, un travail partenarial Collectivité de Corse-Rectorat s’est engagé autour de la carte des formations professionnelles au cours du 1^{er} semestre 2022. Huit rencontres dont six dédiées aux secteurs, ont permis d’évaluer l’ensemble des diplômes professionnalisant (CAP, BAC PRO, BTS) proposés en lycée et Erea.

- Des pistes générales ont été dégagées telles que l’ouverture de demi-sections alternativement sur deux établissements une année sur deux pour ne pas saturer le marché de l’emploi, l’élargissement de la palette des BTS, et l’augmentation du nombre de places réservées aux bacheliers pro.
- Des ouvertures de nouvelles formations et des adaptations de la carte actuelle.

L’ensemble de ces propositions doivent prochainement être discutées dans le cadre du comité régional de l’emploi, de l’orientation et de la formation professionnelles (CPRDFOP).

5.3 UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF RENFORCÉ POUR COMPENSER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

Pour rappel, la crise sanitaire avait fortement impacté les années scolaires 2020 et 2021. Les efforts de la Collectivité de Corse s’étaient alors concentrés principalement sur la continuité pédagogique.

Aussi, les activités éducatives et culturelles avaient été négativement impactées, en raison notamment de la mise en application de mesures restrictives (confinement, quotas, ...)

Concernant l’année scolaire 2021-2022 les établissements ont bénéficié d’un réel accompagnement éducatif, artistique, culturel et sportif au moyen des dispositifs suivants :

6 réunions sectorielles

- ① Hôtellerie-Restauration"
- ② Transport Logistique Gestion Administration Tourisme"
- ③ Bâtiment, travaux publics - Electricité, électronique - Informatique et télécommunications"
- ④ Maintenance, Sécurité, Couture et Paysage-Jardinierie"
- ⑤ Commerce"
- ⑥ Sanitaire et social"

- cofinancement des séjours éducatifs par l'attribution aux EPLE de la dotation annuelle forfaitaire PAESE ;
- financement des actions éducatives et culturelles : 66 projets au titre de l'aide au fonctionnement des ateliers artistiques et des ateliers d'éducation aux médias et à l'information ;
- soutien particulier aux projets innovants ;
- aide spécifique au fonctionnement des sections et options théâtre, danse, musique et chant et des sections et options sportives de pleine nature et montagne ;
- aide à l'acquisition des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens et prise en charge du premier équipement technique des élèves des sections professionnelles ;
- aide au fonctionnement des projets éducatifs et pédagogiques en milieu pénitentiaire.

Concernant l'année scolaire 2021-2022, la politique volontariste mise en œuvre pour l'épanouissement et la réussite éducative des collégiens et lycéens sera poursuivie par le renouvellement des dispositifs précités.

Aussi, elle sera amplifiée par un véritable investissement et une réelle volonté de communication et d'échange avec les EPLE en vue de renforcer les liens de confiance, l'objectif étant de créer une dynamique favorable à la réussite de chaque élève.

Par ailleurs, dans le cadre de la priorité nationale donnée à l'éducation et afin de favoriser la réinsertion sociale des jeunes détenus, la Collectivité de Corse s'est engagée auprès de l'Unité Pédagogique Régionale de Marseille dans le but d'apporter son soutien aux PPSMJ (Personnes Placées Sous la Main de la Justice) concernées par un enseignement du second degré, professionnel ou général, au moyen d'une convention portant sur la période 2021-2024 signée le 9 décembre 2021.

Dans le cadre de sa politique volontariste menée en matière d'éducation, la Collectivité de Corse soutient et accompagne également les initiatives des écoles collèges et lycées de Corse dans les domaines suivants.

86 240 € au titre de l'appel à projets « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - les trophées scolaires du développement durable » pour 36 projets soutenus.

26 812 € au titre de l'appel à projets intitulé « E so vite facenu a nostra storia – Leurs vies font notre histoire » pour 12 projets soutenus.

145 535,20 € au titre de l'appel à projets intitulé « Educ'Altitudine/Educ'Attitudine » pour 34 projets soutenus.

6. L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE

En matière d'enseignement de la langue corse, la nouvelle planification linguistique en cours d'élaboration a pour point de départ un des objectifs majeurs du Plan Lingua 2020 adopté le 16 avril 2015 par l'Assemblée de Corse qui a pour ambition d'arriver à la généralisation du bilinguisme pour l'ensemble du système éducatif.

Cet objectif de généralisation est d'ailleurs un des objectifs principaux du prochain Contrat de Plan État Région (CPER) et de la Convention État/Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse à venir. Si l'accent est mis sur le premier degré il a également été décidé d'entreprendre un travail de fond afin de renforcer les filières bilingues dans le second degré.

En vue de ces objectifs la formation tant dans le 1^{er} degré, avec la continuation du Grand Plan de formation des enseignants en langue corse, que dans le 2nd degré avec une expérimentation débutée cette année dans une dizaine d'établissements pour former des professeurs de disciplines non linguistiques est un des leviers d'action essentiel de cette politique de généralisation de l'enseignement de la langue corse à l'école. Une autre mesure forte est la poursuite de l'enseignement par immersion dans le 1^{er} degré, qui aujourd'hui peut être pratiqué à tous les niveaux de l'école primaire. Jusqu'à présent cette forme d'enseignement ne concernait que 6 écoles maternelles dans l'Académie.

Les chiffres clefs du bilinguisme premier degré 2021/2022

- **62.5 % des écoles, 155, ont une filière bilingue**
- **49 % des classes, 585, sont bilingues**
- **Sur 1 790 enseignants, 654 enseignants bilingues soit 36,5 % dont 318 habilités hors concours spécial soit 17,7 % et 210 issus du concours spécial, 11,7 % et 126 habilités 7% suite au**

Grand Plan de Formation Langue Corse du 1^{er} degré

- **51.2 % des élèves, 12 059, sont inscrits en filière bilingue**
- **6 écoles maternelles en expérimentation immersive, soit 15 classes et 312 élèves.**

Les effectifs de l'enseignement de la langue corse dans le second degré à la rentrée scolaire 2021/2022

- **Au collège** : 29 collèges, soit 93.5%, ont une filière bilingue. 60.5% des élèves de collège, 7910, suivent l'enseignement de langue corse ; 26.2% soit 3497 élèves sont inscrits en filière bilingue.
- **Au lycée d'enseignement général** : 2 lycées, soit 18%, ont une filière bilingue. 9% des élèves de lycée, 63 au total, sont inscrits en filière bilingue.
- **Au lycée d'enseignement professionnel** : 19.2% des élèves de LP, soit 1670 élèves suivent un enseignement de la langue corse.

Les centres d'immersion linguistique – Bilan de l'année 2021/2022

- 3 centres en Cismonte : SAVAGHJU-VIVARIU, CAMPANARI, L'ORETU DI CASINCA, qui ont accueilli 1425 élèves du premier degré et du second degré.
- 1 centre en Pumonte : BASTELICA qui accueilli 533 enfants sur la même période.

Soit un total de 1958 élèves accueillis.

6.1 LES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ

Dans le domaine scolaire, la Collectivité de Corse accompagne le développement du bilinguisme par divers dispositifs.

Les centres d'immersion linguistiques

Quatre centres de séjour et d'études corses reçoivent les classes pour des séjours immersifs à la semaine (Savaghju, Bastelica) ou à la journée (Loretu di Casinca, Bastia-Campanari). Ces séjours représentent un temps fort de l'enseignement de la langue corse et permettent de favoriser la communication en langue corse chez les élèves.

Depuis 2017, un nouveau mode de gestion a été mis en place pour la gestion du centre de Bastelica, à savoir le marché public, sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert Européen. Ce nouveau mode de gestion, dont la mise en place a été rendue possible par le fait que ce centre soit le seul ayant été créé via délibération de l'Assemblée de Corse, permet désormais de faire bénéficier le public de la totale gratuité d'accès aux séjours.

Le Conseil Exécutif travaille à un schéma de maillage renforcé du territoire, afin de donner accès à ces séjours au plus grand nombre d'élèves et d'harmoniser leurs modes de gestion. Les pistes de travail à l'étude afin d'atteindre cet objectif sont d'une part de permettre aux centres de longs séjours (semaine) de pouvoir accueillir à la journée et s'ouvrir à d'autres publics et d'autre part travailler à l'ouverture de nouveaux centres d'immersion sur le territoire.

Pour 2022, la Collectivité de Corse consacre **608 000 €** d'autorisations d'engagement au fonctionnement de l'ensemble de ces centres d'immersion.

Les chiffres de l'année scolaire 2021/2022 sont revenus au niveau des années antérieures à la crise de sanitaire. Ainsi cette année bien qu'il y ait eu des annulations liées au covid, 1958 élèves ont été accueillis dans les centres d'immersion contre 938 l'année dernière.

Le grand plan de formation des enseignants du premier degré en langue corse

La formation des enseignants à la langue corse est une action prioritaire du volet langue corse du CPER et de la convention d'application ÉTAT/CDC relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse.

Là encore la situation est revenue à la normale tant du point de vue du déroulement de ce plan de formation avec la reprise de formations en présentiel et l'enveloppe de la Collectivité de corse dédiée au GPDF LC est de **180 000 €**.

Considérant un effectif de remplacement de 20 personnes, ce plan a permis de former annuellement environ 72 enseignants du premier degré répartis d'une part en 54 stagiaires se destinant à l'habilitation à l'enseignement bilingue qui constituera l'élément central de la formation, et d'autre part, en 18 stagiaires préparant une certification intervenant dans les filières standards afin d'assurer l'enseignement des 3 heures hebdomadaires de Langue et Culture Corses obligatoires.

Sur la période 2016-2022 ce plan de formation aura permis de former 360 enseignants dont 126 ont obtenu l'habilitation pour enseigner en filière bilingue et 148 une certification pour l'enseignement des 3h.

Les Ateliers de Pratique Artistique

Ces ateliers qui se déroulent en langue corse permettent de renforcer l'environnement linguistique et culturel de l'enseignement de la langue corse et de familiariser les élèves avec le processus de création artistique en langue corse. Pour l'année 2021/2022 le **295 ateliers** (pour 234 l'année précédente) ont été financés pour un montant de **167 280 €**.

Ces ateliers en immersion linguistique touchent aux domaines du chant, la musique, le théâtre, les arts plastiques et visuels, la découverte des savoirs traditionnels et la danse. Pour cette année ce dispositif concerne **5 491 élèves** de l'Académie pour **3 485 heures d'interventions d'artistes**.

Ces ateliers, outre la sensibilisation et l'éducation artistique, visent à favoriser une meilleure appropriation de la langue corse par les élèves en situation de communication, l'immersion étant désormais, au même titre que l'effort de création, un critère obligatoire à la réalisation de ces actions.

L'édition pédagogique

La Collectivité de Corse soutient l'enseignement de la langue corse en tant que langue de communication et langue de culture par le biais de l'aide au développement du bilinguisme dans des projets éditoriaux :

- à travers le partenariat avec le réseau CANOPE (ex-CRDP) : ressources pédagogiques numériques et audiovisuelles, littérature jeunesse, ouvrages interactifs, lexique disciplinaire, manuels et séquences pédagogiques ;
- par l'aide aux éditeurs et aux producteurs de l'audiovisuel et aux développeurs d'outils pédagogiques numériques innovants d'apprentissage de la langue (Sapientoni ; Fabricuccia ; Albiana ; IITM...) ;
- par le biais de conventions avec la ligue des échecs notamment.

La Collectivité de Corse a accru sa contribution financière et a consacré **300 000 €** au réseau CANOPE en 2022, incluant 14 nouveaux projets. Près de **250 000 €** sont également investis par la Collectivité de Corse, en vue de développer le bilinguisme dans des projets éditoriaux classiques ou transmédia et d'adapter des programmes nationaux à la réalité régionale.

Le soutien aux associations dispensant des cours de langue corse et à la mise en place d'outils d'apprentissage de la langue innovants.

L'année 2022 a vu la poursuite de l'Appel à Projets « Case di a Lingua » qui a pour ambition de promouvoir l'enseignement de et en langue corse par immersion auprès du grand public. Pour la troisième année, une dizaine de structures réparties sur l'ensemble du territoire ont répondu à cet appel à projets. Une enveloppe de **600 000 €** d'AE est dédiée par la Collectivité de Corse à ce dispositif.

La Bourse Maestranza et les prix

Divers prix littéraires et bourses éducatives sont mis en place par Collectivité de Corse en vue de récompenser l'excellence et la corsophonie. Ainsi en va-t-il notamment de la bourse Maestranza à destination des étudiants de l'INSPE de Corse appelés à devenir les enseignants des filières bilingues, ainsi que le prix Andria Fazi, à destination des bacheliers ; ou bien encore le prix du livre de la Collectivité de Corse et le prix de la poésie. Le prix Andria Fazi initialement destiné aux filières littéraires a été étendu à toutes les filières d'enseignement et concerne ainsi tous les bacheliers présentant la langue corse en

LVB. Un nouveau règlement de ce prix a été adopté par l'Assemblée de Corse afin de prendre en compte les changements induits par la réforme du baccalauréat.

Ainsi la Collectivité de Corse consacre un effort financier supplémentaire portant celui-ci pour l'année 2022, à près de **50 000 €** pour le dispositif Maestranza (à compléter avec le prix Andria Fazi le prix de la poésie, le prix du livre) qui seront dédiés par la Collectivité de Corse afin de récompenser l'excellence en langue corse.

6.2. LES GRANDS DOSSIERS À VENIR

La généralisation des dispositifs d'immersion

Les centres d'immersion

L'immersion est une dynamique essentielle de l'enseignement de la langue et de la culture corse, que la Collectivité de Corse souhaite aujourd'hui étendre et ouvrir au plus grand nombre, dans la droite ligne de la mise en place de la gratuité pour le centre de Bastelica. Les pistes de travail à l'étude sont d'une part de permettre aux centres de longs séjours (semaine) de pouvoir accueillir à la journée et s'ouvrir à d'autres publics et d'autre part travailler à l'ouverture de nouveaux centres d'immersion sur le territoire.

La venue des classes du second degré sera encouragée au sein de l'ensemble de ces centres et l'ouverture de nouveaux centres, notamment à la journée, est une priorité du Conseil exécutif.

L'ambition première est de renforcer le maillage territorial des dispositifs d'immersion, en vue d'offrir à chaque élève, quel que soit son niveau ou sa situation géographique, la possibilité de bénéficier d'un apprentissage linguistique en immersion, notamment par le biais de l'ouverture d'un centre à la journée sur Aiacciu et un nouveau centre long séjour sur Valle d'Alesgiani actuellement à l'étude.

Des Ateliers de Pratique artistiques et scientifiques

Au cours de cette année, la direction langue corse dans l'élaboration de son nouveau règlement des aides a décidé d'une part d'étendre ce dispositif au-delà de la pratique artistique (arts visuels ; chant ; théâtre), aux thématiques scientifiques et de pleine nature, d'autre part elle envisage de mobiliser ce dispositif pour les élèves du 2nd degré des collèges et lycées.

Un nouvel appel à projets CDC/PNRC Lingua Corsa è Natura

Afin de soutenir et développer des actions pédagogiques en immersion centrées autour des thématiques éducatives environnementales et de pleine nature, un appel à projets avec le Parc Naturel Régional de Corse a été voté par l'Assemblée de Corse. Le PNRC dispose d'une part d'animateurs parfaitement corsophones capables d'animer des ateliers en immersion linguistique et d'autre part possède des structures d'accueil dédiées aux thématiques environnementales : a Casa di a Natura à Vizzavona, a Casa Marina de

Galeria, a Casa di u Mele de Murzu, a Casa Paoletti de Nucariu. La direction de la langue corse a ainsi proposé et élaboré un appel à projets intitulé « Lingua Corsa è Natura ». Cet AAP sera destiné aux élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées à partir de 2023.

L'élargissement du Grand Plan de Formation des Enseignants en Langue Corse aux enseignants du second degré

L'ambition de la Collectivité est d'étendre ce dispositif de formation aux enseignants du second degré. Si de rapides progrès, quantitatifs et qualitatifs, sont à attendre dans le premier degré, l'enseignement secondaire marque le pas de façon récurrente et préoccupante, on peut y lire une conséquence inévitable des réformes opérées dans l'enseignement secondaire, conséquence dont le Conseil Exécutif s'était ouvert auprès du ministère et du rectorat, ce qui tend à créer un différentiel négatif entre les deux ordres d'enseignement. C'est pourquoi la Collectivité sera attentive à la mise en place d'un grand plan de formation pour les professeurs de collège et de lycée, particulièrement ceux qui ont choisi de passer l'habilitation : celle-ci en effet ne s'avère pas pour l'instant d'une très grande efficacité, tant demeurent floues les attentes de l'Éducation nationale quant aux droits et devoirs des professeurs l'ayant passée et validée.

Pour l'heure la solution envisagée par le Rectorat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2022 / 2027 est de proposer à des professeurs de Disciplines Non Linguistiques, dès la prochaine année scolaire, une formation de 90h durant une année pendant le temps scolaire (hors temps de service), soit 3 h pendant 30 semaines. Sont également prévus des temps en immersion durant les « petites » vacances scolaires, pour 30 h, formation massée. Ces professeurs en formation rémunérés pour 120 h et, s'engageant dans ce dispositif, devront présenter l'Habilitation en langue corse, suivant ses nouvelles modalités.

Les projets fédérateurs et innovants

L'ambition de la Direction Langue Corse est que chaque jeune puisse disposer d'outils rendant son apprentissage plus facile et agréable. D'une part, la transmission de ressources par le numérique positionne chacun comme acteur, et contribue à une émulation portée par des vecteurs modernes qui font partie du quotidien de notre jeunesse. D'autre part, les nouvelles modalités pouvant être mises en place dans les appels à projets pour les filières bilingues, peuvent favoriser l'émergence d'une cohésion d'équipe autour de nouveaux projets fédérateurs et innovants.

Il s'agira de proposer des actions nouvelles pour les filières bilingues du premier et du second degré, mettant l'accent sur l'immersion et l'innovation via l'utilisation d'outils pédagogiques numériques tels qu'un portail permettant l'apprentissage et la diffusion de la langue corse de manière ludique avec un accès aux ressources linguistiques sous format numérique mises à jour régulièrement.

